

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance du **comité administratif** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue à 16h00, le **vingt-sixième jour du mois d'août de l'an deux mil neuf**, en la salle des délibérations de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : messieurs Ronald Provost, Laurent Paquette et Pierre Poirier.
Étaient présents : messieurs les conseillers

Gilles Bélanger	maire de la municipalité de La Conception
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Pierre Pilon	maire de la ville de Mont-Tremblant
Jacques Brien	maire de la municipalité de Val-Morin

Étaient également présents : monsieur Michel Bélanger, directeur général et madame Marie Claude Paquette, adjointe administrative et aux communications.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Rés. CA 4918-2009
Nomination d'un président d'assemblée

En raison de l'absence du préfet et du préfet suppléant, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit présidée par monsieur Gilles Bélanger.

ADOPTÉE

2. Rés. CA 4918A-2009
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté après l'ajout des items « Contrat pour l'inventaire forestier » et « contrat pour le martelage ».

ADOPTÉE

3. Rés. CA 4919-2009
Adoption du procès-verbal de la séance du comité administratif du 22 juillet 2009

Il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Gilles Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance régulière du comité administratif en date du 22 juillet 2009 soit et est ratifié.

ADOPTÉE

4. Suivi de la dernière séance

Aucun élément particulier de suivi n'a été rapporté.

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

5. Gestion financière

5.1 Rés. CA 4920-2009

Liste des déboursés du 23 juillet au 26 août 2009

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 23 juillet au 26 août 2009, portant notamment les numéros de chèques 12625 à 12715 inclusivement, au montant total de 805 019.15\$ puis annulé le chèque #12686.

ADOPTÉE

6. Rés. CA 4921-2009

Demande d'aide financière au fond de défense de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a demandé une aide financière à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre de l'appel du jugement en faveur de la Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire « Petit train du nord »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a été informée du désistement de la Procureure générale du Québec de l'appel du jugement de la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de ce désistement, la MRC des Laurentides a mandaté ses procureurs à produire un désistement au dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a dû déboursier des sommes importantes, soit plus de 150 000\$ pour assumer sa défense dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE cette cause a une portée importante sur l'ensemble de la problématique des sentiers récréatifs pour les véhicules hors routes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), malgré le désistement, de considérer sa demande d'aide financière sur le fait des dépenses encourues et de l'importance de cette cause pour les municipalités et MRC impliqués dans la gestion de parcs linéaires.

ADOPTÉE

7. Gestion des ressources humaines

7.1 Rés. CA 4922-2009

Ouverture du poste de directeur du service de l'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du service de l'évaluation est comblé de façon intérimaire depuis le 8 avril 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste de façon permanente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise le directeur général à effectuer un appel de candidature à l'externe et à effectuer l'ensemble du processus visant à combler le poste de directeur du service de l'évaluation.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

8. Conformité au schéma d'aménagement révisé

8.1 Rés. CA 4923-2009

Approbation du règlement n° 114-2009, municipalité de Lantier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lantier, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis pour approbation son règlement n° 114-2009 visant à modifier la définition du terme piscine;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement numéro 114-2009 modifiant le règlement sur les permis et certificats (numéro 2002-06-004) de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE

8.2 Rés. CA 4924-2009

Approbation du règlement n° 108-25-2009, municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis pour approbation son règlement n° 108-25-2009 visant à créer une nouvelle zone commerciale artérielle (CA-267);

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement numéro 108-25-2009 modifiant le règlement de zonage (numéro 108-2002) de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE

8.3 Rés. CA 4925-2009

Approbation du règlement n° (2009)-102-2, ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Tremblant, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis pour approbation son règlement n° (2009)-102-2 visant notamment à permettre l'habitation à l'intérieur de la zone de villégiature (V-527) et à permettre l'aménagement d'un centre d'interprétation dans la zone touristique mixte (TM-511);

CONSIDÉRANT la recommandation du service de la planification du territoire suite à l'analyse du règlement soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le règlement numéro (2009)-102-2 modifiant le règlement de zonage (numéro (2008)-102)) de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

8.4 Rés. CA 4926-2009

Approbation du projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) du 2500, rue de l'Église, municipalité du Village de Val-David

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Val-David, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a transmis la résolution numéro 09-05-134 adoptant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) du 2500, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que ce projet de PPCMOI remplace celui adopté via la résolution municipale 08.06.213, pour lequel un certificat de conformité a été émis par la MRC suite à l'approbation du comité administratif lors de sa séance tenue le 27 août 2008;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le comité administratif de la MRC des Laurentides approuve le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) du 2500, rue de l'Église de la municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

9. Comité consultatif agricole : recommandations

9.1 Rés. CA 4927-2009

Utilisation d'une servitude de passage en zone agricole, dans la municipalité de Labelle

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole telle que formulée à la résolution numéro CCA 09.08.309 suite à l'analyse du dossier par le service de la planification du territoire de la MRC des Laurentides;

POUR CE MOTIF, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine la recommandation du comité consultatif agricole et émette un avis favorable pour l'utilisation d'une servitude de passage d'une superficie approximative de 5000 m² située en zone agricole dans la municipalité de Labelle, sur un terrain appartenant aussi aux requérants, étant constitué d'une partie des lots numéros 12D et 12I du rang A, au cadastre officiel du canton Joly, la servitude permettant l'accès au terrain à être vendu, étant constitué d'une partie du lot numéro 13, rang N, du canton de Joly.

ADOPTÉE

9.2 Rés. CA 4928-2009

Construction d'une résidence en zone agricole, dans la municipalité de La Minerve

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole telle que formulée à la résolution numéro CCA 09.08.307 suite à l'analyse du dossier par le service de la planification du territoire de la MRC des Laurentides;

POUR CE MOTIF, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine la recommandation du comité consultatif agricole et émette un avis favorable pour la construction d'une résidence sur la propriété de M. André Bolduc et M. Jean-Marc Noel, située dans la municipalité de La Minerve, étant composée d'une partie des lots numéros 15-B et 16, rang 2, au cadastre officiel du canton Gagnon, d'une superficie de 458 306 m².

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

ADOPTÉE

9.3 Rés. CA 4929-2009

Construction d'un centre équestre en zone agricole, dans la municipalité de Labelle

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole telle que formulée à la résolution numéro CCA 09.08.308 suite à l'analyse du dossier par le service de la planification du territoire de la MRC des Laurentides;

POUR CE MOTIF, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine la recommandation du comité consultatif agricole et émette un avis favorable pour la construction d'un centre équestre sur la propriété de M. Gérald Brassard, située dans la municipalité de Labelle, étant composée d'une partie du lot numéro 7B, rang A, au cadastre officiel du canton Joly, d'une superficie approximative de 1,3 hectares en zone agricole.

ADOPTÉE

10. Rés. CA 4930-2009

Sous-comité sur la gestion des baux gérés par la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord : représentants

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité sur la gestion des baux gérés par la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord a été mandaté par les directeurs généraux des MRC afin notamment de préparer la rencontre avec le ministre des Transports;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer des représentants au sous-comité sur la gestion des baux par la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Pilon, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif désigne madame Louise Boivin et monsieur Richard Morin à titre de représentants de la MRC des Laurentides pour siéger sur le sous-comité sur la gestion des baux du parc linéaire.

ADOPTÉE

11. Rés. CA 4931-2009

Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec – projet Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la forte croissance de la demande d'électricité du secteur de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec TransÉnergie a dû construire un nouveau poste de transformation pour satisfaire la demande de sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la communauté d'accueil bénéficie d'un crédit pour compenser les impacts environnementaux résiduels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC joue un rôle de coordination pour le partage du montant alloué;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides accepte que la Ville de Mont-Tremblant, en tant que communauté d'accueil pour ce projet, soit bénéficiaire du crédit pour compenser les impacts environnementaux résiduels du projet.

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

ADOPTÉE

12. Plan de développement touristique et durable 2009-2012 pour le Centre Touristique et Éducatif des Laurentides

Le directeur général présente le «Plan de développement touristique et durable 2009-2012» qui a été accepté récemment par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Cette étude propose notamment un montage financier permettant la mise en valeur du site incluant le réaménagement du camping et la construction de refuges. Le directeur général fait aussi état d'une demande de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré à l'effet de remettre en état un barrage. Cette demande a été transmise au comité multiressource pour recommandation.

13. Sentiers récréatifs

13.1 Parc linéaire : dépôt

Le directeur général dépose une correspondance du gouvernement du Québec confirmant le désistement dans la poursuite opposant ce dernier et la MRC des Laurentides à la Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire «Petit train du Nord». Cette lettre confirme aussi que le gouvernement du Québec s'engage à payer les frais et les dédommagements dudit jugement.

13.2 Demande d'autoriser l'usage du parc linéaire Le P'tit Train du nord dès l'hiver 2009-2010 pour des sports non motorisés

Le directeur général indique qu'il a reçu des demandes des municipalités de Saint-Faustin-lac-Carré et de Mont-Tremblant visant l'ouverture pour l'hiver prochain du tronçon visé par le jugement. Il est entendu que les municipalités visées ainsi que la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord se soient consultées afin d'établir quelles activités pourraient être autorisées sur ce tronçon. Il y a lieu aussi de vérifier les obligations de la MRC sur cette section du parc linéaire et de procéder aux modifications requises notamment au bail et au schéma d'aménagement révisé.

**13.3 Rés. CA 4932-2009
Contrat pour l'inventaire forestier pour les trois secteurs de coupes forestières prévu pour l'année 2009, dans les municipalités de La Conception, Lac-Supérieur et Sainte-Lucie-des-Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le cadre du processus d'appel d'offres pour l'inventaire forestier à réaliser dans les secteurs de coupes forestières pour l'année 2009, dans les municipalités de La Conception, Lac-Supérieur et Sainte-Lucie-des-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes aux exigences de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS et sur recommandation du comité de sélection, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents.

Que sur recommandation du directeur général, la MRC des Laurentides octroie à l'entreprise «Service forestier D.F. enr.», le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat au taux unitaire de 54.00\$ la parcelle pour le secteur de Lac-Supérieur, 49.00\$ la parcelle pour le secteur de La Conception et 59.00\$ la parcelle pour le secteur de Sainte-Lucie-des-Laurentides, plus les taxes applicables, soit environ 55 parcelles, le tout conformément à la proposition datée du 12 août 2009 et au cahier des charges.

ADOPTÉE

**13.4 Rés. CA 4933-2009
Contrat pour le martelage pour les trois secteurs de coupes forestières prévues pour l'année 2009, dans les municipalités de La Conception, Lac-Supérieur et Sainte-Lucie-des-Laurentides**

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans le cadre du processus d'appel d'offres pour le martelage à réaliser dans les secteurs de coupes forestières de 2009, dans les municipalités de La Conception, Lac-Supérieur et Sainte-Lucie-des-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions sont conformes aux exigences de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que sur recommandation du directeur général, la MRC des Laurentides octroie à M. Stéphane Rousseau et Mme Johanne St-Jean un contrat au taux unitaire de 65.00\$ l'hectare pour les secteurs de Lac-Supérieur et Sainte-Lucie-des-Laurentides et au taux de 60.00\$ l'hectare pour le secteur de La Conception plus les taxes applicables, soit environ 150 hectares, le tout conformément à la proposition datée du 12 août 2009 et au cahier des charges.

ADOPTÉE

14. Gestion des matières résiduelles

14.1 La table pour la récupération hors foyer – Approbation de financement du volet 1

Le directeur général informe les membres du comité administratif que la demande d'aide financière pour des équipements de récupération en aires publiques a été acceptée.

14.2 Rés. CA 4934-2009

Ajout au contrat de collecte et de transport avec Services sanitaires MAJ inc. (division Compo recycle)

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité du Village de Val-David;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides autorise un addenda au contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles intervenu entre la MRC des Laurentides et l'entreprise *Services sanitaires MAJ inc.* (division Compo recycle) ayant pour objet la mise en place d'un sixième conteneur pour le domaine des Rabbins au 1, rue Riverside à Val-David, pour la période estivale allant du 29 juin au 14 septembre 2009 et la collecte trois (3) fois par semaine comme décrite dans le contrat initial au coût de 1 615.00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE tous les coûts découlant de cette demande particulière soient facturés directement à la municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

14.3 Demande des municipalités : collecte et transport

Trois résolutions transmises à la MRC indiquent que les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur souhaitent organiser leur propre service de collecte et de transport. Cependant, le directeur général indique qu'il y a lieu de clarifier les rôles et les responsabilités des municipalités et de la MRC dans ce dossier.

15. Rés. CA 4935-2009

Convention de communication et de mise à jour d'Adresses Québec

CONSIDÉRANT QUE les ministères des Transports, des Ressources naturelles et de la Faune, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que le Directeur général des Élections ci-après appelés les «Partenaires gouvernementaux» ont convenu d'élaborer un cadre commun de production d'une géobase communément

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

appelée «Adresses Québec»;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires gouvernementaux ont mandaté, en vertu d'une entente signée en date du 9 janvier 2007, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour les représenter auprès du réseau municipal pour la communication de la géobase «Adresses Québec»;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a signé l'addenda à la formule d'adhésion afin d'octroyer au ministre une licence d'utilisation des données et que le gouvernement a l'intention de rendre disponible aux MRC une base de données numérique permettant la localisation géographique des adresses pour tout le Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est mutuellement bénéfique pour la MRC des Laurentides ainsi que pour le gouvernement d'agir en partenariat pour la mise à jour et l'amélioration d'Adresses Québec, notamment, pour les besoins reliés à la sécurité civile, à la gestion des adresses municipales de même que pour diverses interventions aux échelles locales, régionales et provinciales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer auprès du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, la convention ayant pour objet d'établir les modalités de communication, sans facturation, de données relatives au territoire de la MRC des Laurentides, contenues dans la géobase Adresses Québec présentée en date du 5 juin 2009.

ADOPTÉE

16. Transport en commun intermunicipal

16.1 Rés. CA 4936-2009

Cahier des charges pour le service de transport en commun par autobus

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture du service de transport en commun intermunicipal des personnes par autobus vient à échéance le 31 décembre 2009 et que la MRC des Laurentides doit s'assurer de maintenir le service au 1^{er} janvier 2010 en y intégrant les modifications proposées pour septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le cahier des charges préparé par la directrice du service juridique et des communications tient compte des paramètres fixés par le conseil des maires aux termes de la résolution numéro 2009.07.4586;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Brien, appuyé par le conseiller Pierre Pilon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le comité administratif entérine le cahier des charges préparé par la directrice du service juridique et des communications ayant pour objet la fourniture de service en transport en commun intermunicipal des personnes par autobus *desservant les territoires des MRC des Laurentides et Les Pays-d'en-Haut et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la Ville de Rivière-Rouge.*

ADOPTÉE

17. Période de questions

Aucune question n'est présentée.

18. Rés. CA 4937-2009

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jacques Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

**Procès-verbal du Comité administratif de la
Municipalité régionale de comté des Laurentides**

QUE la présente séance soit et est levée. Il est 17h20.

ADOPTÉE

(Original signé)

Gilles Bélanger, président d'assemblée

(Original signé)

Michel Bélanger, directeur général